

Signalement à transmettre à l'adresse :
de71.absenteisme@ac-dijon.fr
téléphone : 03.85.22.55.51

SIGNALEMENT D'ABSENTEISME

adressé à l'IA-DASEN par le directeur d'école, s/c de l'IEN
en charge de la circonscription
pour le mois de

☐ 1^{er} signalement ☐ suite

A retourner à l'inspection académique **AVANT LE 15 DU MOIS
SUIVANT**. Joindre un relevé des absences arrêté au 30 ou 31 du mois
et une copie des bulletins scolaires si nécessaire.

L'ETABLISSEMENT

Numéro établissement :

Nom :

Téléphone :

Signalement effectué par Mme / M.
..... en sa qualité de
.....

Date du signalement : / /

L'ELEVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Classe :

Sexe : ☐ M ☐ F

Nom, prénom et adresse des responsables légaux :

(si les parents sont séparés, faire figurer les deux adresses)

.....

.....

PRECISIONS SUR LE SIGNALEMENT

Nombre de ½ journées d'absence non justifiées :

Nombre de ½ journées d'absence justifiées mais nombreuses ou abusives :

Pour cet absentéisme, l'élève a-t-il été reçu par

le/la médecin

☐ Oui ☐ Non

l'infirmier/ère scolaire

☐ Oui ☐ Non

Rencontre (enseignants, psyEN, famille...)	Accompagnements proposés (suivi éducatif, orientation CDO, MDPH...)
Démarches engagées (IP...)	RV non honorés et solutions refusées
Autres éléments à signaler ou suggestions	
Une fois que toutes les démarches ont été tentées, une convocation exceptionnelle des parents à la DSDEN vous paraît-elle nécessaire ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, explicitez-en l'objectif et indiquez les informations/conclusions du GPDS : (si une information préoccupante ou un suivi social est en cours, la convocation interviendra à l'issue du suivi).	Visa de l'IEN